DEPARTEMENT du PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT d'ARRAS

CANTON de St Pol sur Ternoise

COMMUNE de BOYAVAL

Objet:

Demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien sur la commune de Febvin-Palfart

Nombre:

De conseillers en exercice:11

De présents: 9

De votants: 9

0 voix « POUR »

8 voix « CONTRE »

1 « Abstention »

COMMUNE DE BOYAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt, le 15 janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal de Boyaval s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M VAMBERGUE Marc, Maire, sur convocation du 6 janvier 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers en exercice, à l'exception de Mmes CHAVATTE Edith et VAMBERGUE Elise-Marie, absentes excusées.

Mme MIENNEE Véronique est élue secrétaire.

La séance ouverte M le Maire donne lecture à l'assemblée de l'Arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2019 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Febvin-Palfart, présentée par la Société BORALEX FEBVIN PALFART SARL. Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté précité, il appelle le conseil municipal à donner son avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil,

Vu les nuisances sonores que notre commune subit depuis l'implantation d'éoliennes sur un village voisin,

Considérant que le contexte éolien est suffisamment dense dans notre secteur d'où le risque de saturation visuelle

DECIDE

 d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Febvin-Palfart

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



